

ArcelorMittal aurait pollué des cours d'eau durant plus d'une décennie

Dossier de la rédaction de H2o
April 2023

ArcelorMittal a pollué les eaux qui entourent son site minier de Mont-Wright, à Fermont, durant plus d'une décennie. C'est ce qu'estime une inspectrice fédérale qui a déposé un document en cour pour obtenir des comptes de la part de la minière.

Des allégations portant sur des rejets toxiques dans la nature par la mine, entre 2011 et 2013, ont été prouvées devant un tribunal en juin 2022. La Cour du Québec a condamné ArcelorMittal à payer une amende de près de 15 millions de dollars. La minière a porté cette décision en appel. Cependant, les infractions environnementales de la minière auraient continué après 2013, à en croire le document déposé au tribunal de Montréal qui a été produit comme preuve ajoutée justement portée en appel et qui oppose le procureur fédéral et la minière. Selon Nathalie Ricard, inspectrice fédérale pour Environnement Canada, la minière a commis plusieurs infractions de rejets d'effluents non autorisés et contenant des substances nocives entre avril 2014 et juin 2022 et ces rejets auraient provoqué un apport de contaminants exogènes dans le lac Irène, le lac Saint-Ange, le lac Webb et un ruisseau. Ces lacs sont l'un des principaux affluents de la rivière Moisie, reconnue comme l'une des plus importantes rivières à saumon d'Atlantique en Amérique du Nord. La situation inquiète le conseil des Innus de Uashat mak Mani-utenam (ITUM) d'autant que le complexe de Mont-Wright est situé dans le bassin versant de la rivière Mishat Shipu (Moisie), laquelle fait partie intégrante du patrimoine naturel et culturel de la communauté. Le site minier de Mont-Wright est situé à environ 20 kilomètres à l'ouest de Fermont et fonctionne depuis 1975. ArcelorMittal estime qu'il pourrait être en fonction pendant encore une trentaine d'années.

Delphine Jung -À Radio-Canada